




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-474**

**Séance publique du**

**12 février 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1186687-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDE D'AGRÈMENT POUR L'OUVERTURE DE CLASSES PREPARATOIRES A  
L'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA CRÉATION  
ARTISTIQUE - SPECIALITE MUSIQUE**

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FÉVRIER 2021

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'OUVERTURE DE CLASSES PRÉPARATOIRES A L'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE - SPECIALITE MUSIQUE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Ministère de la Culture met en place des classes préparatoires pour assurer la formation des étudiants à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, par l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément publié au JORF du 25 janvier 2018. L'objectif de cet agrément est de proposer une offre publique d'enseignements préparatoires exigeante répartie équitablement sur le territoire national afin d'offrir à tous les jeunes les mêmes chances d'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain, notamment par l'ouverture de droit à bourse. Une attention particulière doit donc être apportée aux établissements qui cherchent à accompagner les élèves les plus défavorisés et à ceux qui développent la mise en réseau des établissements. Les conservatoires qui souhaitent dispenser ces enseignements dans le domaine du spectacle vivant doivent candidater pour obtenir l'agrément du Ministère de la Culture, celui-ci étant subordonné au respect des conditions suivantes, décrites dans l'arrêté cité précédemment:

- Offrir un enseignement permettant une approche diversifiée du spectacle vivant liée à la pratique de la spécialité sur laquelle porte l'agrément;
- Offrir la possibilité à l'élève de développer, à travers ces enseignements, sa capacité d'autonomie artistique et de préciser son projet professionnel;

- Conclure des partenariats avec des salles de spectacle dont au moins une ayant une offre suffisante dans la spécialité concernée et prévoyant notamment une réservation prioritaire et des tarifs préférentiels afin de permettre aux élèves de développer leur pratique de spectateurs;
- Garantir l'accès à des ressources documentaires, notamment numériques;
- Organiser un examen d'entrée dont les modalités particulières sont fixées par spécialité;
- Mettre en place une tarification sociale pour les inscriptions.

Les spécialités concernées pour les conservatoires sont la musique, le théâtre et la danse avec des conditions d'agrément très précises en termes de nombre d'élèves disposant des prérequis, des niveaux de qualification des enseignants et du nombre d'heures d'enseignement obligatoires mises à disposition de ce cycle ainsi que des moyens d'organisation et de structuration de ces enseignements.

Ce dossier de candidature, pour l'obtention de l'agrément par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans **pour la spécialité Musique**, nécessite :

- une autorisation du Conseil Municipal à demander l'agrément,
- la création d'une tarification spécifique, qui sera intégrée à la grille des tarifs du Conservatoire

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Conservatoire Darius Milhaud, à demander l'agrément pour l'ouverture de classes préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour la spécialité Musique;

DL.2021-474 - DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'OUVERTURE DE CLASSES  
PRÉPARATOIRES A L'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE - SPECIALITE MUSIQUE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

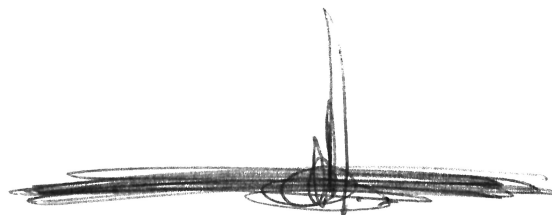
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»